

## **DOSSIER 6 : Le chômage**

**Les documents sont à lire attentivement et les questions de réflexion doivent être traitées au même titre que l'intégralité des exercices pour chacune des séances.**

### Documents :

Document 1 : « Baisse du chômage en ordre dispersé en zone euro », Le Monde Economie, 8 janvier 2016

Document 2 : « En France, le chômage est reparti à la hausse », Le Monde, 25 juin 2016

Document 3 : *“Chômage : la croissance n'est pas la solution ; l'arithmétique productive ne suffit plus”*, Le Monde Économie&Entreprise, 2 juillet 2013

Document 4 : *“Une autre vision du marché du travail”*, Le Monde Économie&Entreprise, 1<sup>er</sup> juillet 2013

Document 5 : *“En France, le débat sur le niveau du salaire minimum est relancé”*, Le Monde, 7 avril 2014

Document 6 : *“Au Danemark, pays de la « flexisécurité », le chômage est au plus bas”*, Le Monde, 29 mars 2014

Document 7 : *“Du keynésianisme à la « flexisécurité » : les ruptures du discours sur l'emploi”*

Document 8 : « Le projet de loi El Khomri représente une avancée pour les plus fragiles », Le Monde, 3 mars 2016

Document 9 : « La “loi travail” ne réduira pas le chômage », Le Monde, 8 mars 2016

Document 10 : « Loi Travail : les économistes de gauche se déchirent », Les Echos, 13 mars 2016

### Questions de réflexion :

1. Les controverses sur les causes du chômage
2. Quels sont les liens entre la productivité, le chômage et le coût du travail ?
3. Quels sont les éléments d'explication du différentiel de taux de chômage entre la France et les USA ?
4. En quoi la flexibilité constitue-t-elle une solution à la diminution du chômage ?
5. Quels sont les arguments économiques sur lesquels les économistes s'opposent en ce qui concerne le projet de loi El Khomri ?

### Bibliographie spécifique :

DEMAZIÈRE D., La sociologie du chômage, La Découverte, coll. Repères, Paris, 1995

FLOUZAT D., Économie contemporaine, tome 1, P.U.F., Paris, 1997

FREYSSINET J., Le chômage, La Découverte, coll. Repères, Paris, 1994

JESSUA C., Éléments d'analyse macroéconomique, chap. VI et VII, Montchrestien, coll. Domat, Paris, 1991

*Les Cahiers Français*, « Travail, emploi, chômage », *Les Cahiers Français n°353*

## L'intégralité des exercices fondamentaux doit être réalisée pour chacune des séances.

### Exercices fondamentaux :

#### Exercice 1 :

Soit une économie dans laquelle la production de biens est assurée par des entreprises dont l'offre  $Y^s$  est fonction de la quantité de travail utilisée  $N$  :

$$Y^s = A.N^{1/2} \text{ (avec } A = 80 \text{ par la suite)}$$

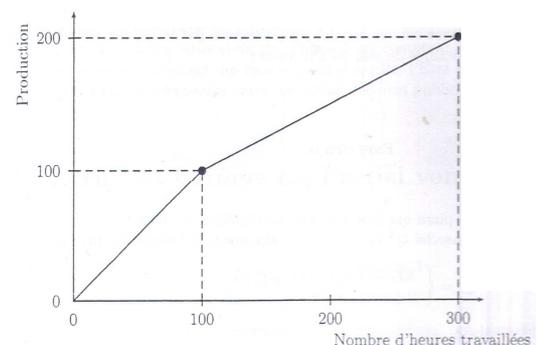
L'offre de travail des ménages vaut  $N^s = B.(w/p)^2$ , où  $w$  est le taux de salaire nominal,  $p$  le prix du bien agrégé, et  $B = 100$ .

1. Le salaire réel est parfaitement flexible et la demande de biens est supposée pouvoir absorber toutes les quantités offertes.
  - Déterminez la demande de travail des entreprises  $N^d$ . Commentez l'influence du salaire réel  $w$  sur l'offre et la demande de travail.
  - Écrivez l'équation d'équilibre du marché du travail. Calculez le niveau de salaire réel,  $w^*$  qui équilibre le marché du travail. Quel est alors le niveau d'emploi d'équilibre  $p$ ? Quelle est la quantité de biens vendue par les entreprises ?
  - Que se passe-t-il si le salaire nominal est fixé institutionnellement à  $w = 5$  alors que l'indice des prix vaut  $p = 2$  ? Vous calculerez le niveau d'emploi effectif, le niveau du chômage et le taux de chômage. De quel type de chômage s'agit-il ?
2. À court terme, le salaire réel est fixé au niveau précédent mais la demande de biens est limitée à  $Y^d = 1\,520$ .
  - Déterminez la quantité de travail demandée par les entreprises. Quel est le niveau d'emploi de cette économie ?
  - Calculez la quantité de travail offerte par les ménages à ce taux de salaire réel ainsi que le niveau du chômage et le taux de chômage. De quel type de chômage s'agit-il maintenant ?

#### Exercice 2 :

Le graphique suivant représente la fonction de production d'une entreprise utilisant un unique facteur de production : le travail. On suppose la concurrence pure et parfaite sur l'ensemble des marchés.

1. La loi des rendements décroissants s'applique-t-elle dans ce cas ?
2. Définir la productivité marginale du travail ; représentez-la en fonction du niveau de l'embauche.



### Pour s'entraîner ....

**Le test suivant peut être traité à titre d'entraînement**

#### Petit test...

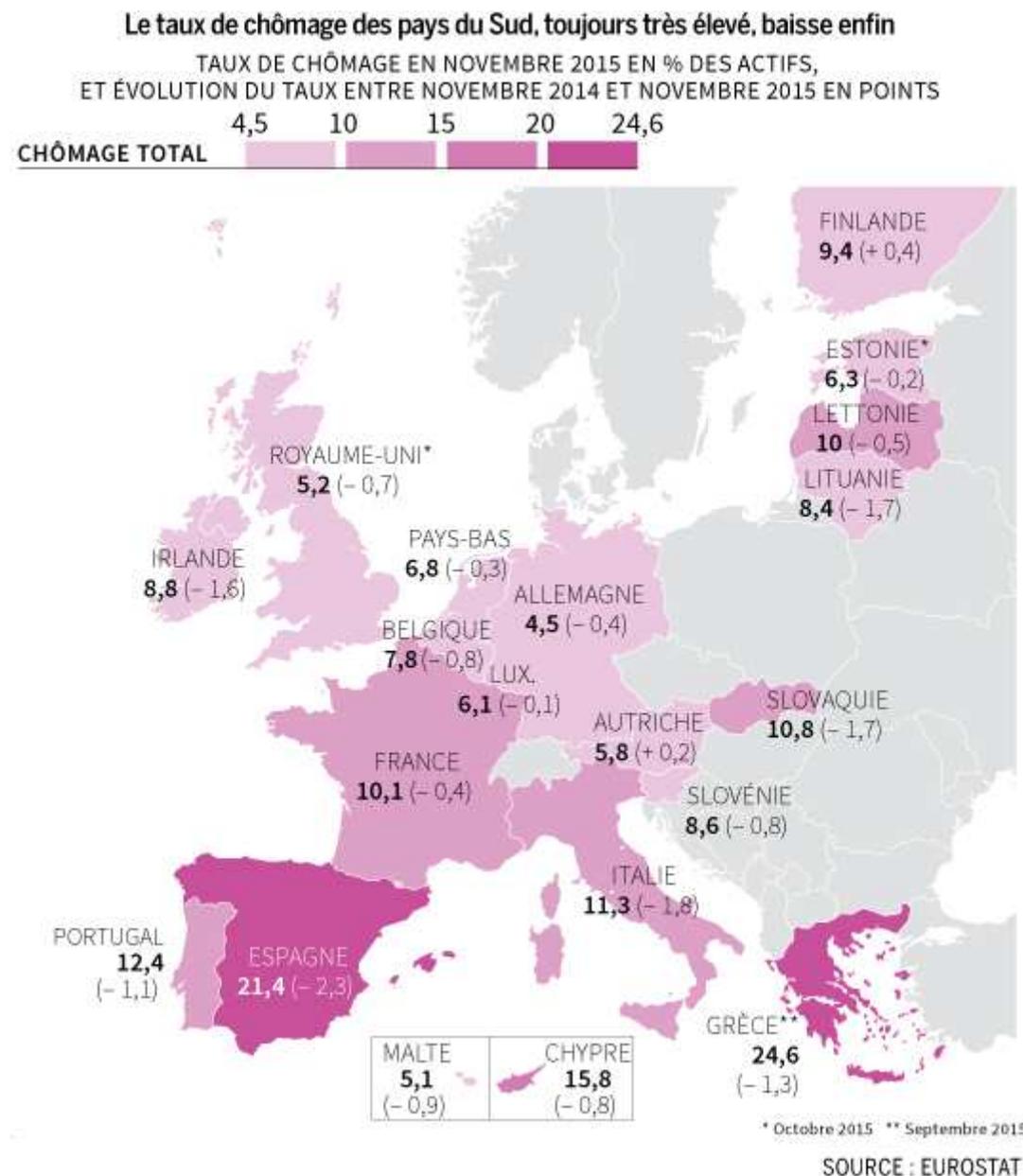
1. Quelles différences faites-vous entre travail et emploi ?
2. Citez et définissez les indicateurs couramment utilisés pour décrire la situation du marché du travail.
3. Quelles sont les manifestations de la flexibilisation du marché du travail en France ?
4. Objectifs, intérêts et limites des nouvelles approches néokeynésiennes du marché du travail.

5. Quels sont les quatre principaux mécanismes de formation des salaires ?
6. Quels sont les fondements et les conséquences de la rigidité des salaires ?
7. Quelles sont les définitions du chômage que vous connaissez ? Quelles en sont les différences ?
8. Donnez les enjeux de la définition du chômage.
9. Quelles différences faites-vous entre la notion de chômage structurel et celle de chômage conjoncturel ?

doc 1 : baisse du chômage en ordre dispersé en zone euro

## Baisse du chômage en ordre dispersé en zone euro

LE MONDE ECONOMIE | 08.01.2016 à 10h48 • Mis à jour le 08.01.2016 à 11h22 | Par Marie Charrel (/journaliste/marie-charrel)



Le Monde

Lentement, mais sûrement, le taux de chômage européen poursuit sa décrue. En novembre 2015, il s'est établi à 10,5 % dans la zone euro, en baisse de 0,1 point sur un mois et d'un point sur un an, selon les chiffres publiés jeudi 7 janvier par Eurostat. « *Il s'agit du plus bas niveau enregistré depuis octobre 2011. C'est une bonne nouvelle* », commente Howard Archer, économiste chez IHS Global Insight. Dans l'Union européenne, le taux de chômage s'est établi à 9,1 %, contre 9,2 % en octobre, retrouvant ainsi son niveau de juillet 2009. « *Sur un an, le taux de chômage a baissé dans 25 des 28 pays membres* », note Eurostat.

**Lire aussi** [Le chômage handicape la reprise européenne](http://economie/article/2015/03/31/le-chomage-handicape-la-reprise-europeenne_4606527_3234.html) (/economie/article/2015/03/31/le-chomage-handicape-la-reprise-europeenne\_4606527\_3234.html)

Dans le détail, les économies européennes affichent néanmoins des situations très contrastées. Si les taux de chômage de l'Allemagne (4,5 %), la République tchèque (4,6 %) et Malte (5,1 %)

montrent que ces pays ont désormais atteint le plein-emploi, la Grèce affiche toujours un taux de chômage record, à 24,6 %. Tout comme l'Espagne, où la proportion des demandeurs d'emploi a néanmoins entamé une nette décrue : il est tombé de 23,7 % à 21,4 % entre novembre 2014 et novembre 2015. De même, l'Italie (de 13,1 % à 11,3 %), l'Irlande (de 10,4 % à 8,8 %), le Portugal (de 13,5 % à 12,4 %) profitent enfin d'une embellie en la matière, tandis que la situation continue de se dégrader en Finlande (de 9 % à 9,4 %). La France, elle, est dans la moyenne de l'union monétaire, avec un taux de chômage passé de 10,5 % à 10,1 % en un an.

« L'ITALIE ET L'ESPAGNE, DONT LA POPULATION ACTIVE EST STABLE ET LA PRODUCTIVITÉ PLUS FAIBLE, N'ONT BESOIN QUE DE 0,2 % ET 0,8 % DE CROISSANCE POUR VOIR LE CHÔMAGE RECULER »

Comment expliquer de tels écarts ? Avant de se prononcer, les économistes appellent à la prudence : sur le sujet, comparaison n'est toujours pas raison. Ne serait-ce que parce que les modèles de croissance des pays européens sont structurellement très différents. « De fait, la première raison pour laquelle les taux de chômage sont si divergents est que la crise n'a pas été de même nature ni de même ampleur partout », rappelle Stefano Scarpetta, spécialiste de l'emploi à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

« LE TAUX DE CHÔMAGE BRITANNIQUE EST DE 5,2 % SEULEMENT MAIS LES EMPLOIS NE SONT PAS TOUJOURS DE BONNE QUALITÉ. C'EST UN CHOIX DE SOCIÉTÉ »

Ce n'est pas tout. « Pour comprendre pourquoi l'emploi repart plus vite dans certains Etats, il faut également prendre en compte le niveau de productivité et le dynamisme de la population active », ajoute Eric Heyer, spécialiste du sujet à l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE). Exemple : grâce à sa natalité relativement élevée, la France, dont la productivité par tête augmente de 0,9 % par an, voit sa population active gonfler de 150 000 personnes chaque année (+ 0,5 %). Son taux de chômage ne commence donc à refluer que lorsque la croissance atteint 1,4 %, selon Eric Heyer. « L'Italie et L'Espagne, dont la population active est stable et la productivité plus faible, n'ont en revanche besoin que de 0,2 % et 0,8 % de croissance pour voir le chômage reculer », explique-t-il.

En outre, les pays qui avaient déjà réformé leur marché du travail et activé leurs politiques de l'emploi avant la crise ont affiché une meilleure résilience : ils ont été moins durement frappés par le chômage, et se sont rétablis plus vite. C'est en particulier le cas de la Suède et du Danemark, champions de la « flexisécurité », ce système où les licenciements sont plus faciles mais les chômeurs mieux protégés et indemnisés.

C'est aussi le cas de l'Allemagne où les lois Hartz, dans les années 2000, ont assoupli le marché du travail et durci les règles d'indemnisation des demandeurs d'emploi. « Le modèle allemand est aujourd'hui celui de la flexibilité interne », précise Christopher Dembik, chez Saxo Banque. « Les entreprises ont massivement recours au chômage partiel en temps de crise, et aux heures supplémentaires quand les commandes remontent. »

## Dans le Sud de l'Europe, des réformes tardives

Le modèle britannique, lui, privilégie la flexibilité externe, avec le recours aux emplois temporaires ou précaires. A l'exemple des contrats zéro heure, qui ne fixent aucune durée du travail, permettant à l'employeur d'établir le nombre d'heures dont il a besoin chaque semaine. Pendant la crise, le nombre de ces contrats a explosé. De même, le Royaume-Uni recense aujourd'hui 4 millions de travailleurs indépendants, les entreprises les utilisant comme variable d'ajustement afin de ne pas embaucher. « C'est la flexibilité portée à son extrême », résume Patrick Artus, chez Natixis. « Grâce à elle, le taux de chômage britannique est de 5,2 % seulement mais les emplois ne sont pas toujours de bonne qualité. C'est un choix de société. »

Lire aussi [Au Royaume-Uni, le chômage est au plus bas depuis 2008](http://www.lemonde.fr/economie/article/2015/10/14/au-royaume-uni-le-chomage-est-au-plus-bas-depuis-2008_4789421_3234.html) (/economie/article/2015/10/14/au-royaume-uni-le-chomage-est-au-plus-bas-depuis-2008\_4789421\_3234.html)

De leur côté, les pays qui ne s'étaient pas attaqués aux déséquilibres structurels de leur marché du travail avant 2008 ont bien plus souffert lorsque la récession a frappé. « La dégradation de l'emploi a été plus forte et plus durable », souligne ainsi le Conseil d'orientation pour l'emploi dans son dernier rapport. En particulier en Italie, en Espagne ou au Portugal, qui ont entamé des réformes en plein cœur de la crise, dans des conditions bien plus douloureuses.

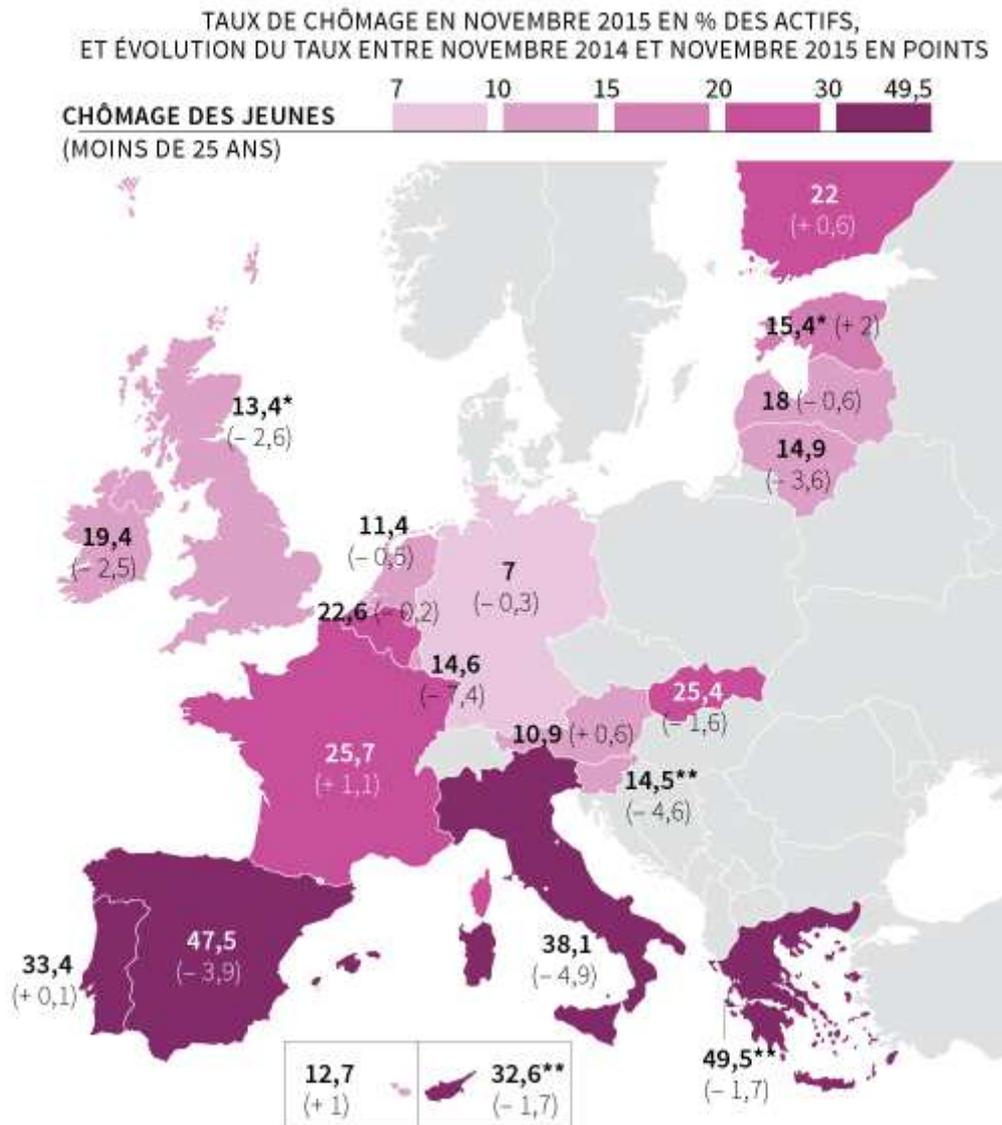
« Génération sacrifiée »

Mais elles commencent à **porter** leurs fruits. « *En Italie, le contrat de travail créé par le premier ministre Matteo Renzi a permis de créer 200 000 emplois net. C'est beaucoup* », estime M. Artus. Ce nouveau contrat offre aux salariés des droits au dédommagement en cas de chômage augmentant avec l'ancienneté tandis que les employeurs profitent de baisses de charges.

L'Espagne, elle, a autorisé les entreprises à **négoier** des baisses de salaires ou de temps de travail avec leurs salariés en cas de difficulté économique. « *Cela a rendu les embauches en CDI moins risquées aux yeux des employeurs, et contribue à réduire le recours excessif aux contrats courts* », constate M. Scarpetta.

LES ETATS  
MEMBRES DE  
L'UNION  
MONÉTAIRE ONT  
UN POINT  
COMMUN, AUCUN  
NE S'EST ENCORE  
ATTAQUÉ AU  
PROBLÈME DU  
CHÔMAGE DE  
LONGUE DURÉE

Et la France ? Peut mieux **faire**, jugent les économistes, pas tous d'accord sur les réformes à **mettre** en œuvre pour **relancer** l'emploi. Beaucoup doutent de l'efficacité du plan de **formation** de 500 000 chômeurs annoncé par **François Hollande** le 31 décembre. Pour M. Scarpetta, la priorité devrait **être** la clarification des motifs permettant les licenciements économiques, aujourd'hui trop flous. Pour Pierre Cahuc et Francis Kramarz, chercheurs au Crest – un laboratoire dépendant de l'Insee – et auteurs d'un rapport sur le sujet, mieux vaudrait se **concentrer** sur la création d'un contrat de travail unique, plus souple qu'un CDI mais plus protecteur qu'un CDD. Un premier pas vers une « flexisécurité » à la française, en somme...



Le Monde

Les Etats membres de l'union monétaire ont en tout cas un point commun : aucun ne s'est encore attaqué au problème du chômage de longue durée (plus d'un an), qui concerne désormais la moitié

des demandeurs d'emploi de la zone, ainsi qu'au chômage des jeunes. 20 % des moins de 25 ans européens sont aujourd'hui sans emploi. « *C'est une génération sacrifiée, et l'on commence à peine à mesurer les conséquences* », regrette M. Dembik.

### Écarts statistiques

Le chiffre peut surprendre. D'après Eurostat, le taux de chômage français s'est établi à 10,1 % en novembre 2015, en baisse de 0,4 point sur un an. Mais selon les données publiées fin décembre par Pôle emploi, le nombre de chômeurs de catégorie A (3 574 800 personnes) a au contraire augmenté de 2,5 % sur un an en novembre... Comment expliquer cette différence ? D'abord, la définition d'un chômeur selon Pôle emploi n'est pas tout à fait la même que celle du Bureau International du travail (BIT), utilisée par l'Insee et Eurostat. En outre, Pôle emploi publie le nombre de personnes inscrites dans ses fichiers tandis que les chiffres mensuels d'Eurostat se basent sur une enquête réalisée par l'Insee. Ils font parfois l'objet d'importantes révisions a posteriori. Autant dire qu'il est encore un peu tôt pour fêter l'inversion de la courbe du chômage français...

doc 2: en france, le chômage est reparti à la hausse

Article sélectionné dans

la matinale du 25/06/2016 [Découvrir l'application](http://ad.apsalar.com/api/v1/ad?re=0&st=359392885034&h=5bf9bea2436da250146b6e585542f4e74c75620e) (http://ad.apsalar.com/api/v1/ad?re=0&st=359392885034&

h=5bf9bea2436da250146b6e585542f4e74c75620e)

## En France, le chômage est reparti à la hausse

LE MONDE | 24.06.2016 à 18h00 • Mis à jour le 25.06.2016 à 09h23 | Par Sarah Belouezzane ([journaliste/sarah-belouezzane](#))



Dans un Pôle emploi à Villeneuve-d'Ascq, en 2014. PHILIPPE HUGUEN / AFP

Le recul du chômage n'aura finalement pas duré longtemps. Après deux mois consécutifs de baisse, le nombre de demandeurs d'emploi sans aucune activité (catégorie A), a légèrement augmenté en mai en France métropolitaine, selon les chiffres publiés vendredi 24 juin par le ministère du travail. Les inscrits au Pôle emploi ont atteint le nombre de 3,52 millions, contre 3,511 millions en avril, soit une hausse de 0,3 % (plus 9 200 personnes).

Alors qu'il était en recul, le chômage des moins de 25 ans connaît une hausse de 0,9 %. Le nombre de demandeurs d'emploi qui durant le mois écoulé n'ont pas travaillé ou ont exercé une activité réduite (catégories A, B et C), s'est élevé à 5,428 millions personnes, soit une augmentation de 0,6 %. En comptant les départements d'outre-mer, le chiffre grimpe à 5,726 millions.

### Le gouvernement optimiste

L'embellie tant espérée par le gouvernement est-elle finie pour autant ? Non, veut croire le ministère du travail, qui rappelle dans un communiqué que les chiffres sont meilleurs lorsqu'on regarde les trois derniers mois. Ainsi, le nombre de demandeurs d'emploi n'ayant exercé aucune activité ce dernier trimestre a baissé de 2 % (moins 70 700).

« Cette baisse témoigne également d'une amélioration en profondeur de la situation sur le marché du travail qui concerne toutes les classes d'âge sur les trois derniers mois et qui se manifeste également par une diminution du nombre de demandeurs d'emploi de longue durée [moins 33 300 sur les trois derniers mois] », dit la Rue de Grenelle dans un communiqué.

La Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) tient à rappeler que la hausse du nombre de demandeurs d'emploi en mai tient au retour des personnes qui avaient été rayées des listes car elles n'avaient pas mis leur dossier à jour.

**Lire aussi :** [L'emploi bénéficie enfin de la reprise économique en France](#) ([l'economie/article](#))

[/2016/06/16/la-prevision-de-croissance-pour-la-france-legerement-revue-en-hausse\\_4951909\\_3234.html](#))

## Baisse de la durée du chômage

Point positif, le temps passé sans emploi a reculé. Ainsi, selon les chiffres publiés vendredi, « *le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B, C depuis un an ou plus* » a baissé de 1,3 %. Le nombre moyen de chômeurs en quête d'emploi depuis moins d'un an est par contre resté stable sur cette période.

« *Les signaux sont contradictoires. Certains sont bons et d'autres moins, mais on ne peut pas dire que ça repart dans le mauvais sens* », analyse Yannick L'Horty, professeur d'économie à l'université Paris -Est Marne-la Vallée. D'après le chercheur, l'inversion de la courbe du chômage promise par François Hollande pour 2013 n'est pas encore là, car il n'y a pas eu trois mois de baisse consécutifs, mais cela n'empêche pas de constater un léger mieux.

En témoigne la note de conjoncture optimiste publiée par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) le 16 juin et qui anticipait une baisse du taux de chômage pour 2016. Certes, l'Insee ne compte pas de la même façon que le ministère du travail, mais ses projections demeurent un bon indicateur de la situation du pays.

Selon l'institution, qui a relevé les prévisions de croissance à 1,6 % pour 2016, contre 1,5 % prévu, la politique économique du gouvernement (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, pacte de responsabilité, prime à l'embauche dans les petites et moyennes entreprises ...) devrait permettre la création de 95 000 emplois en 2016. Ce qui conduirait à une baisse du taux de chômage : celui-ci passerait de 10,2 % de la population active (9,9 % en métropole) à la fin du mois de mars à 9,8 % (9,5 % en métropole) en fin d'année.

« *Il est difficile de dire si ce sont vraiment ces mesures qui ont eu un impact sur la baisse du nombre de demandeurs d'emploi, il faut plusieurs mois pour s'en rendre compte et nous sommes encore en train de les mesurer* », tempère M. L'Horty. M. Hollande devra donc attendre .

**Lire aussi :** « **La dynamique de l'emploi en France est robuste** » ([\(economie/article/2016/06/09/la-dynamique-de-l-emploi-en-france-est-robuste\\_4944494\\_3234.html\)](#))

# Chômage : la croissance n'est pas la solution

## L'arithmétique productive ne suffit plus

Alain Euzéby

Économiste

Tout le monde est d'accord pour considérer le chômage comme une calamité. Et les quadragénaires, par exemple, en entendent parler depuis leur plus tendre enfance !

Et pourtant, en France, de nombreuses mesures ont déjà été prises par les gouvernements de droite comme de gauche. La fameuse phrase prononcée par le président François Mitterrand le 14 juillet 1993 – « Dans la lutte contre le chômage, on a tout essayé » – en portait déjà témoignage il y a près de vingt ans.

Hélas, non seulement le chômage n'a pas reculé dans des proportions satisfaisantes (son taux n'est presque jamais descendu en dessous des 9 % de la population active depuis 1990), mais encore il atteint aujourd'hui des records particulièrement alarmants.

Il n'est donc sans doute pas excessif d'utiliser les termes d'impuissance et de désarroi pour caractériser la politique actuelle de lutte contre le chômage en France. Car on sait bien que, même s'ils ne sont pas inutiles, les emplois d'avenir, les contrats de génération et le pacte de compétitivité déployés par l'actuel exécutif seront loin d'être suffisants pour permettre un succès décisif en la matière.

Pour le reste, le président de la République, François Hollande, et le gouvernement de Jean-Marc Ayrault se sont ralliés au principe, répété de toutes parts tel un refrain, selon lequel il faut tabler sur le retour de la croissance économique pour triompher du mal.

Mais, à moins d'être accompagné d'options vigoureuses en faveur, par exemple, d'une reconversion écologique ou d'une agriculture moins productiviste, cet espoir a tout lieu d'être cruellement déçu, et cela pour au moins deux raisons.

La première tient au fait que si la France et ses voisins européens ont pu enregistrer des taux de croissance de l'ordre de 5 % à 6 % par an au cours des fameuses « trente glorieuses », c'est parce qu'à la sui-

te des destructions de la seconde guerre mondiale et sous la pression du baby-boom, l'ampleur des besoins à satisfaire par les populations européennes était considérable et les marges de progression, par conséquent, très larges.

Mais aujourd'hui, est-il vraiment possible, et même souhaitable du point de vue de la qualité de l'environnement, de maintenir durablement des taux de croissance supérieurs à 2 % ou 3 % par an, alors que la natalité est beaucoup plus faible et que la production atteint des niveaux très élevés ?

Dans les pays riches, la pauvreté est en fait aujourd'hui due essentiellement au chômage, et pas à une insuffisance de production de richesses. N'est-il pas alors plus que temps de réaliser que plus le niveau du produit intérieur brut (PIB) est élevé, plus faible est le taux de croissance nécessaire pour obtenir une augmentation du volume de celui-ci ?

Un point de PIB représente en effet aujourd'hui un montant de richesses bien supérieur à ce qu'il était dans les années 1960. Par ailleurs, se rend-on bien compte qu'avec un taux de croissance de 2 % par an, le niveau de la production double en trente-cinq ans, soit une durée nettement inférieure à la moitié de la durée moyenne de la vie humaine en Europe de l'Ouest !

Deuxième raison : les liens entre l'accélération de la croissance économique et la baisse du chômage sont de plus en plus faibles. Il est certes tentant de considérer que l'accroissement de la production nécessite davantage de travail, donc de travailleurs et que l'augmentation de l'emploi fait baisser le chômage.

Mais, en réalité, les gains de productivité liés à l'investissement et à la modernisation des entreprises rendent la production de biens et de services de plus en plus économe en main-d'œuvre.

De plus, les mesures d'allongement de la vie active, destinées à faire face au problème du financement des retraites, font que les générations qui atteignent l'âge de travailler vont continuer à être plus nombreuses que celles qui partent à la retraite.

Selon les projections de l'Institut national de la statistique et des études économiques, la population active hexagonale devrait encore progresser d'au moins 130 000 personnes par an d'ici 2020 et d'au moins 80 000 entre 2020 et 2040. Le papy-boom, contrairement à ce qui est régulièrement affirmé, ne nous sauvera donc pas du chômage.

Les gains de productivité liés à l'investissement et à la modernisation des entreprises rendent la production de biens et de services de plus en plus économe en main-d'œuvre

Bref, les créations d'emplois seront loin de se traduire par des diminutions équivalentes du nombre de demandeurs d'emploi. Et, par conséquent, il ne faut pas raisonner d'une manière symétrique : même s'il est vrai qu'une croissance économique faible provoque du chômage, il est peu probable qu'une croissance de l'ordre de 2 % à 3 % par an suffise à le faire reculer dans des proportions satisfaisantes.

En France, le droit au travail figure en toutes lettres dans l'article 23 de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Le seul objectif vraiment souhaitable en matière de lutte contre le chômage ne devrait-il pas être le plein-emploi ? Or, il est symptomatique d'observer que ce terme a aujourd'hui disparu du vocabulaire économique !

Même en continuant à ignorer cette référence devenue utopique, une politique de l'emploi efficace implique des réflexions et des décisions d'une autre ampleur que celles qui se succèdent dans les sphères gouvernementales depuis des décennies.

Car il n'est pas vrai que l'on a tout essayé. Il reste encore à envisager des transformations axées, notamment, sur le respect de l'environnement, sur le fait que la croissance de la production exige de moins en moins de travail, sur la prise en considération des liens entre le libre-échange et la désindustrialisation, ou sur le manque de protection des pays les plus avancés sur le plan social face à une concurrence internationale de plus en plus féroce et déloyale. ■

J

ALAIN EUZÉBY  
est professeur émérite à l'Institut d'études politiques de Grenoble

# Une autre vision du marché du travail

## Les leçons à tirer des « trente glorieuses »

**Jean Vercherand**

*Economiste et historien*

**V**oici quarante ans environ que le chômage de masse a commencé son ascension ; et quarante ans qu'économistes et politiques s'échinent à le faire reculer. En vain. Au lieu de chercher encore à produire une nouvelle alchimie entre les politiques de la demande et celles de l'offre, examinons les conditions de la forte croissance des « trente glorieuses » et du chômage très faible qui les accompagnait.

Pour quelles raisons cette période a-t-elle été si exceptionnelle ? La reconstruction d'après-guerre ? Dès 1949, la France dépassait le plus haut niveau de production qu'elle avait atteint antérieurement, en 1929. Or, la croissance s'est poursuivie à un rythme soutenu pendant encore vingt-cinq ans.

A contrario, tous les prétendus obstacles à la croissance, dénoncés aujourd'hui par les économistes de l'offre, ont été mis en place au début des « trente glorieuses ». A l'évidence, ceux-ci n'ont alors pas entravé la dynamique alors observée.

Dès lors, comment auraient-ils pu, soudainement, trente ans plus tard, devenir un handicap à la croissance ? La mondialisation ? Mais c'est précisément au début des « trente glorieuses » que le démantèlement des frontières douanières fut le plus intense.

Que s'est-il donc passé à cette époque ? Une vérité d'évidence : on a beaucoup produit mais aussi beaucoup consommé ! En particulier, les ménages se sont mis à acheter une série de biens nouveaux dont la diffusion avait été différée par la guerre, mais qui avaient bénéficié durant ce temps de perfectionnements continus. Il y a tout l'équipement électroménager (lave-linge, réfrigérateur, aspirateur, etc.), la télévision et surtout l'automobile.

Ces nouveaux biens ont suscité un véritable engouement. Conjointement, de nouvelles activités se sont développées : carburants, réparations, tourisme, etc. La voirie a dû être refaite et étendue. A cela s'est ajouté le rôle de l'Etat, qui a stimulé fortement l'offre et la consommation de services publics et privés de santé, d'éducation et de formation.

### Accroissement de la productivité

Or, dès la fin des années 1960, les statistiques indiquent que le degré d'équipement des ménages dans ces biens durables est saturé. On passe alors d'un marché d'équipement (croissant) à un marché de renouvellement (stagnant). En même temps, il n'apparaît pas que le relais soit pris par d'autres biens ou services susceptibles d'entraîner le même empressement d'acquisition que ceux apparus dans les années 1950, ni, surtout, qu'ils nécessitent un volume de travail aussi important pour être produits. Parallèlement, l'accroissement de la productivité se poursuit à un rythme soutenu dans l'agriculture et l'industrie.

Illustration de ce décalage : le taux d'épargne financière des ménages (c'est-à-dire le revenu mis de côté) progresse sensiblement entre 1969 et 1981, alors que les taux d'intérêt réels servis sont devenus fortement négatifs avec l'inflation des prix.

De même, à partir de 1966, le volume des heures supplémentaires travaillées se réduit peu à peu au point que, à la fin des années 1970, la durée effective du travail, qui était de 46 heures par semaine en 1965, rejoint la durée légale (40 heures). Au cours des décennies 1980 et 1990, les revendications syndicales pour l'abaissement de cette barrière de la durée légale du travail hebdomadaire se font de plus en plus pressantes. Et, en 2000, elles sont satisfaites grâce à l'obtention de la semaine de 35 heures.

Que déduire de tout cela ? Une chose capitale. La théorie économique n'a pas vraiment compris que le progrès technique exerce sur la dynamique économique deux impacts, fondamentalement différents. L'un porte sur l'offre des entreprises ; l'autre sur la demande des consommateurs.

### Deux dynamiques

D'une part, il y a le progrès (les innovations dans les processus de production) qui accroît la productivité des entreprises et donc les revenus unitaires distribués – cela est parfaitement connu.

D'autre part, il y a le progrès (les innovations dans les biens de consommation) qui modifie l'arbitrage des ménages entre consommation et épargne, c'est-à-dire qui accroît leur propension à acheter des biens et donc dynamise leurs dépenses.

Or, il n'y a aucune raison pour que les deux dynamiques (productivité et revenus unitaires d'un côté ; consommation de l'autre) évoluent au même rythme sur une longue période.

Ainsi, durant toutes les années 1950, la dynamique de la consommation a été, en France, plus rapide que celle de la productivité du travail, si bien que la durée effective du travail hebdomadaire s'est accrue en dépit du rétablissement de la semaine de 40 heures dès février 1946. Pourtant, depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, c'est une dynamique inverse qui avait prédominé.

Or, si la nature asymétrique du marché du travail permet un allongement spontané de la durée du travail (par le recours aux heures supplémentaires), autant l'inverse n'est pas possible sans l'intervention directe ou indirecte du décideur politique.

Aussi, dès lors que la durée effective du travail commençait à baisser à la fin des années 1960, il aurait fallu abaisser simultanément la durée légale, afin de maintenir le même écart entre les deux (6 heures en 1965), afin d'inciter constamment les partenaires sociaux à privilégier l'emploi plutôt que la multiplication des heures de travail.

Une telle politique aurait permis de gérer en douceur le partage des gains de productivité entre hausse des salaires et baisse de la durée du travail ; une gestion plus efficace que les baisses épisodiques et brutales de la durée légale.

Pour ne pas avoir intégré ce double impact du progrès technique et l'asymétrie intrinsèque du marché du travail, la théorie économique (et les politiques publiques) n'ont pas compris que la durée du travail a été et reste, de fait, une variable régulatrice fondamentale de l'économie sur le long terme. ■

**LES PRÉTENDUS OBSTACLES À LA CROISSANCE, DÉNONCÉS AUJOURD'HUI PAR LES ÉCONOMISTES DE L'OFFRE, N'ONT PAS ENTRAVÉ LA DYNAMIQUE OBSERVÉE DANS LES ANNÉES 1950**



**JEAN VERCHERAND** est enseignant et chercheur en économie à l'Institut national de recherche agronomique

# En France, le débat sur le niveau du salaire minimum est relancé

Trois économistes de gauche proposent de différencier selon l'âge et la région le montant du smic

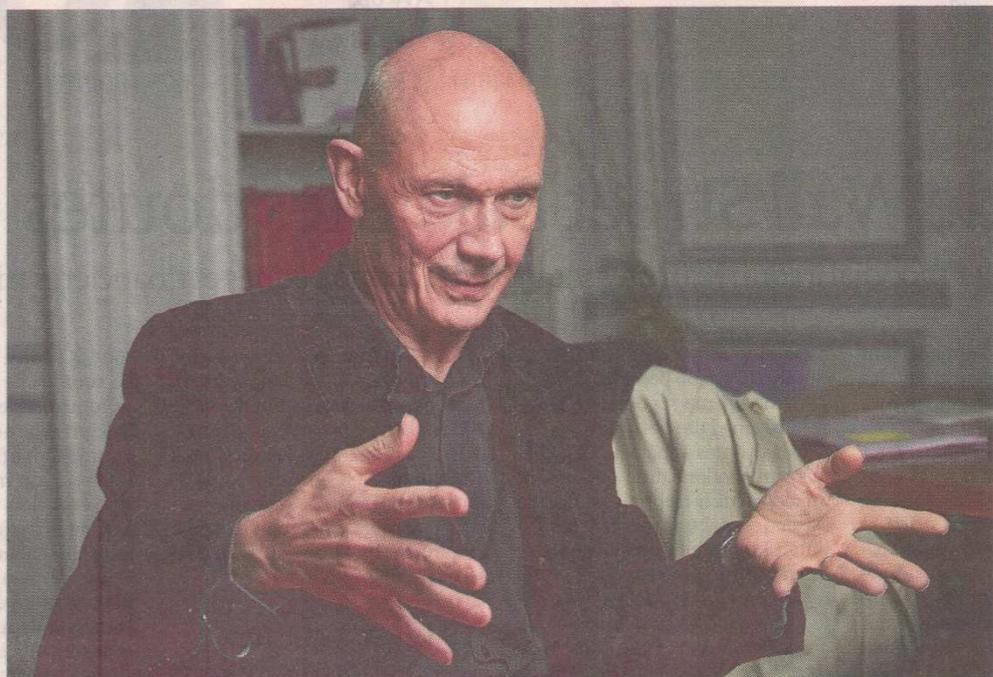
Faites entrer l'accusé ! A quelques jours d'intervalle, le niveau du smic a été désigné par diverses personnalités comme l'un des responsables de la dégradation de l'emploi en France. Un débat récurrent mais qui prend d'autant plus d'acuité que le gouvernement ne parvient pas – contrairement aux engagements du chef de l'Etat – à inverser la courbe du chômage. A court terme, l'Insee n'entrevoit d'ailleurs qu'une stabilisation de ce taux, à 10,2% en juin prochain.

Cette fois, c'est Pascal Lamy qui a allumé la mèche. L'ex-directeur général de l'Organisation mondiale du commerce, réputé proche de François Hollande, a plaidé, mercredi 2 avril, en faveur d'une plus grande flexibilité sur le marché du travail. Lors de l'émission « Questions d'Info » sur LCP, en partenariat avec *Le Monde*, M. Lamy a estimé qu'à ce « niveau de chômage, il faut aller vers davantage de flexibilité, et vers des boulots qui ne sont pas forcément payés au smic (...). Un petit boulot, c'est mieux que pas de boulot ».

La saillie n'est pas passée inaperçue dans un pays qui n'a pas oublié les épisodes du CIP (contrat d'insertion professionnelle) d'Edouard Balladur en 1994 et du CPE (contrat première embauche) de Dominique de Villepin en 2006. A peine entré dans ses nouvelles fonctions de ministre des finances, Michel Sapin a voulu étouffer dans l'œuf la proposition de M. Lamy, en déclarant, jeudi 3 avril, ne pas être favorable à la « généralisation » de ces mini-jobs. « L'objectif n'est pas de créer des petits boulots, mais qu'il y ait plus de boulot (...). Moi, je suis pour le plein-emploi, mais je suis aussi pour le bon emploi », a-t-il ajouté sur France Inter.

Dans leur ouvrage, *Changer de modèle* (Odile Jacob, 180 pages, 22,90 euros), paru le 3 avril, les économistes Philippe Aghion, Gilbert Cette et Elie Cohen estiment nécessaire de repenser le rôle et la politique du smic, car, écrivent-ils, « un salaire minimum trop élevé peut nuire à la fois à l'emploi, à la confiance et à la mobilité sociale ».

Revalorisé de 10 centimes le 1<sup>er</sup> janvier, le smic se monte actuellement en France à 9,53 euros brut de l'heure, soit un salaire brut men-



Pascal Lamy, à Paris, le 26 mars. BRUNO LEVY/DIVERGENCE

suel de 1445 euros pour un salarié travaillant 35 heures par semaine.

A court terme, les trois auteurs préconisent un gel partiel du salaire minimum. En contrepartie, ils proposent de limiter les allègements de charges sur les bas salaires accordés aux entreprises. Des sommes qui pourraient être utilisées pour doper la prime pour l'emploi ou le revenu de solidarité active. A moyen terme, MM Aghion, Cette et Cohen défen-

« Un petit boulot, c'est mieux que pas de boulot »

Pascal Lamy  
ex-directeur général  
de l'OMC

dent « une réforme ambitieuse du smic » qui ne doit exclure a priori aucun aspect. De la désindexation du smic sur l'inflation à l'instauration d'un salaire minimum dont le montant varierait selon l'âge en passant par une régionalisation du dispositif, les trois économistes n'entendent se fermer aucune porte.

Selon eux, « les seuls critères à prendre en compte doivent être

ceux de la lutte contre la pauvreté, de l'équité et des impacts économiques, en particulier sur la compétitivité et l'emploi ».

Tous les économistes ne sont pas d'accord pour trouver aujourd'hui le niveau du smic trop élevé, et encore moins pour lui imputer le niveau de chômage actuel. Ainsi Eric Heyer, directeur adjoint au département analyse et prévision de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), rappelle que le smic se situe à 60% du salaire médian et qu'il était à un niveau équivalent début 2008, quand la France affichait un taux de chômage de 6,8%.

« Le chômage a augmenté à cause de la crise et non du smic. Le salaire minimum n'est pas responsable du chômage de masse », souligne M. Heyer. Ce dernier conteste également l'opportunité de régionaliser le smic au motif que les niveaux de vie diffèrent de Paris à Limoges (Haute-Vienne) ou Annanay (Ardèche). « Le smic ne doit pas servir à réduire les inégalités régionales ou la pauvreté, mais doit permettre à chacun de vivre correctement de son travail. »

Et, même si les études d'économistes comme Francis Kramarz ou Pierre Cahuc montrent que les

baisses du coût du travail sont efficaces pour l'emploi des moins qualifiés, voire déterminantes pour l'emploi des jeunes, M. Heyer estime également risqué de promouvoir le concept de smic jeunes. Cela reviendrait selon lui à ne plus payer les jeunes en fonction de leur productivité et à négliger les différences de qualification et d'expérience.

L'économiste est néanmoins hostile, dans la conjoncture actuelle, à une hausse du smic. L'OFCE a calculé qu'une augmentation de 1% du salaire minimum détruirait 18 000 emplois et en créerait 13 700 sur cinq ans, soit un solde négatif de 4 300 emplois.

Ce débat autour du smic intervient au moment où l'Allemagne, souvent montrée du doigt de ce côté du Rhin pour ses mini-jobs à moins de 400 euros par mois, a décidé d'instaurer un salaire minimum d'un montant de 8,50 euro brut de l'heure. Interrogations sur l'opportunité de créer des petits boulots avec un smic différencié en France, instauration d'un salaire minimum en Allemagne... Certains pourraient y voir les prémices d'une forme de convergence de politique économique. ■

ANNE EVENO

# L'Allemagne s'apprête à adopter un salaire minimum à 8,50 euros brut de l'heure

La mesure devrait être examinée en conseil des ministres, mercredi 2 avril. Elle entrera en vigueur dans tout le pays à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015

**Berlin**  
Correspondant

C'est en principe mercredi 2 avril que doit être adopté, à Berlin en conseil des ministres, le texte le plus emblématique de l'actuelle législation : l'introduction d'un salaire minimum légal. Selon ce texte, un salaire minimum à 8,50 euros brut de l'heure (9,53 euros en France) sera introduit dans toute l'Allemagne le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Seules deux catégories de salariés pourront être rémunérées à un niveau inférieur : les jeunes de moins de 18 ans qui n'ont pas terminé leur formation et, durant six mois, les chômeurs de longue durée qui reçoivent un coup de pouce financier de l'agence pour l'emploi. Sur 1,1 million de chômeurs de longue durée, seuls 16 000 sont concernés.

## Les femmes, discriminées

Contrairement à ce que souhaitait le patronat, aucune branche professionnelle n'est exclue du dispositif. Mais les branches qui ont signé un accord pour parvenir progressivement à ce salaire minimum pourront voir celui-ci entrer en application le 1<sup>er</sup> janvier 2017 seulement. Cela concernerait une quinzaine de branches.

Enfin, une commission composée de trois représentants syndicaux, trois représentants patro-

naux et un président neutre décidera de la revalorisation du salaire minimum le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Etonnamment, les partisans du salaire minimum ont plutôt tendance à en minimiser les effets. Le ministère du travail évalue le nombre de bénéficiaires potentiels à 3,7 millions. L'institut IFO de Munich, très critique, affirme que 5 millions de personnes, soit 14 % des salariés, seront concernés.

En 2011, derniers chiffres officiels connus, 24 % des salariés de l'ex-Allemagne de l'est gagnaient moins de 8,50 euros de l'heure, un phénomène qui ne concernait « que » 11 % des salariés de l'ouest. Dans tout le pays, ce sont surtout des femmes qui sont concernées. Elles sont doublement discriminées parce qu'elles travaillent dans des secteurs peu rémunérés et sont à temps partiel.

Le patronat a bataillé pour multiplier les exceptions, tandis que les syndicats plaidaient l'inverse. A l'issue d'une réunion entre la chancelière Angela Merkel (qui reste présidente de la CDU), Sigmar Gabriel, ministre de l'économie et président du parti social-démocrate, et Horst Seehofer, président de la CSU bavaroise, ce sont plutôt les syndicats qui l'ont emporté. Il est vrai que le projet est porté par le SPD, notamment le ministre du travail et des affaires sociales, Andrea Nahles.

Outre un petit coup de pouce à

la consommation, ce salaire minimum constitue une véritable révolution dans un pays où la « Tarifaautonomie » des partenaires sociaux a valeur constitutionnelle. Le chancelier Gerhard Schröder (1998-2005) se plait à raconter qu'il aurait volontiers instauré un salaire minimum mais que les syndicats s'y étaient opposés au nom de cette fameuse autonomie de fixation des salaires.

Mais les temps ont changé. Selon une étude de l'institut WSI, proche du mouvement syndical,

Les experts sont cependant divisés sur les conséquences de l'introduction d'un salaire minimum

les conventions collectives qui couvraient 76 % des salariés dans l'ouest de l'Allemagne et 63 % à l'est en 1998 ne concernaient plus, en 2012, que 60 % des salariés de l'ouest et 48 % à l'est. Même dans la métallurgie, 42 % des entreprises n'appliqueraient plus l'accord de branche. Conscients que le rapport de forces ne leur est plus favorable, les syndicats sont désormais les plus farouches partisans d'un salaire minimum légal.

Les adversaires du salaire minimum font remarquer qu'en France, les aides publiques pour réduire le coût du travail sur les bas salaires s'élevaient à 22 milliards d'euros.

Pour le parti social-démocrate, qui avait fait de l'introduction du

saire minimum le thème central de sa campagne électorale, il va favoriser la demande et diminuer les aides publiques. En effet, actuellement, 1,3 million de salariés (dont 218 000 travaillant à plein temps) reçoivent une aide de l'Etat car ils ne gagnent pas assez pour vivre correctement. Cette aide coûte 11 milliards par an à l'Etat. L'introduction d'un salaire minimum devrait permettre à certains salariés de ne plus percevoir ce coup de pouce. ■

FRÉDÉRIC LEMAÎTRE

## Des revenus qui stagnent, des milliers de salariés en grève

**Berlin**  
Correspondant

Après trois ans où les salaires réels ont augmenté en Allemagne, 2013 a marqué une inversion de tendance. Les revenus salariaux ont progressé de 1,4 % mais comme l'inflation a été de 1,5 %, les salariés ont perdu un peu de pouvoir d'achat : 0,1 %, selon l'office central des statistiques, Destatis.

C'est du jamais-vu depuis la récession de 2009. En 2010, le pouvoir d'achat des salariés avait augmenté de 1,5 %. En 2011, la hausse était de 1,2 % et elle avait été de 0,5 % en 2012. Selon Destatis, les salaires stricto sensu ont progressé en 2013, mais les primes liées

aux performances économiques des entreprises ont fortement chuté, notamment dans le secteur financier. D'où le manque à gagner global pour les salariés.

Au moment où toute l'Europe attend de l'Allemagne qu'elle accroisse sa demande, ces chiffres ne constituent pas une bonne nouvelle, même si l'augmentation inattendue des ventes au détail en février (+1,5 % sur un mois) montre que les Allemands puisent actuellement dans leurs économies pour consommer.

Alors que la métallurgie, principale branche du secteur privé, avait signé des mai 2013 un accord pour les salaires couvrant aussi 2014, la chimie a conclu en février

un accord prévoyant une augmentation de 3,7 % sur treize mois.

Même si les 5 400 pilotes de se Lufthansa avaient prévu de se mettre en grève du 2 au 4 avril pour leurs salaires et leurs conditions de départ en retraite, ce sont les négociations salariales dans le secteur public qui dominent l'actualité. Depuis plusieurs semaines, d'importantes grèves perturbent les services publics.

## Moins compétitifs

Lundi 31 mars, en fin de journée, les partenaires sociaux concernés indiquaient se revoir mardi matin, signe d'un rapprochement entre les positions. Le syndicat des services, Verdi, réclame 100 euros

d'augmentation pour tous et une hausse de salaire de 3,5 % pour les 2,1 millions d'agents des différentes fonctions publiques concernées. Il semble que les pouvoirs publics bloquent sur les 100 euros.

Cette mesure donne un coup de pouce aux bas salaires mais rend les agents publics moins compétitifs par rapport aux salariés du privé avec lesquels ils peuvent être en concurrence, notamment pour les transports publics ou l'entretien de la voirie. Les grèves auraient jusqu'à présent mobilisé 43 000 personnes. En 2012, lors des dernières négociations, 200 000 personnes y avaient pris part. ■

F. L.E.

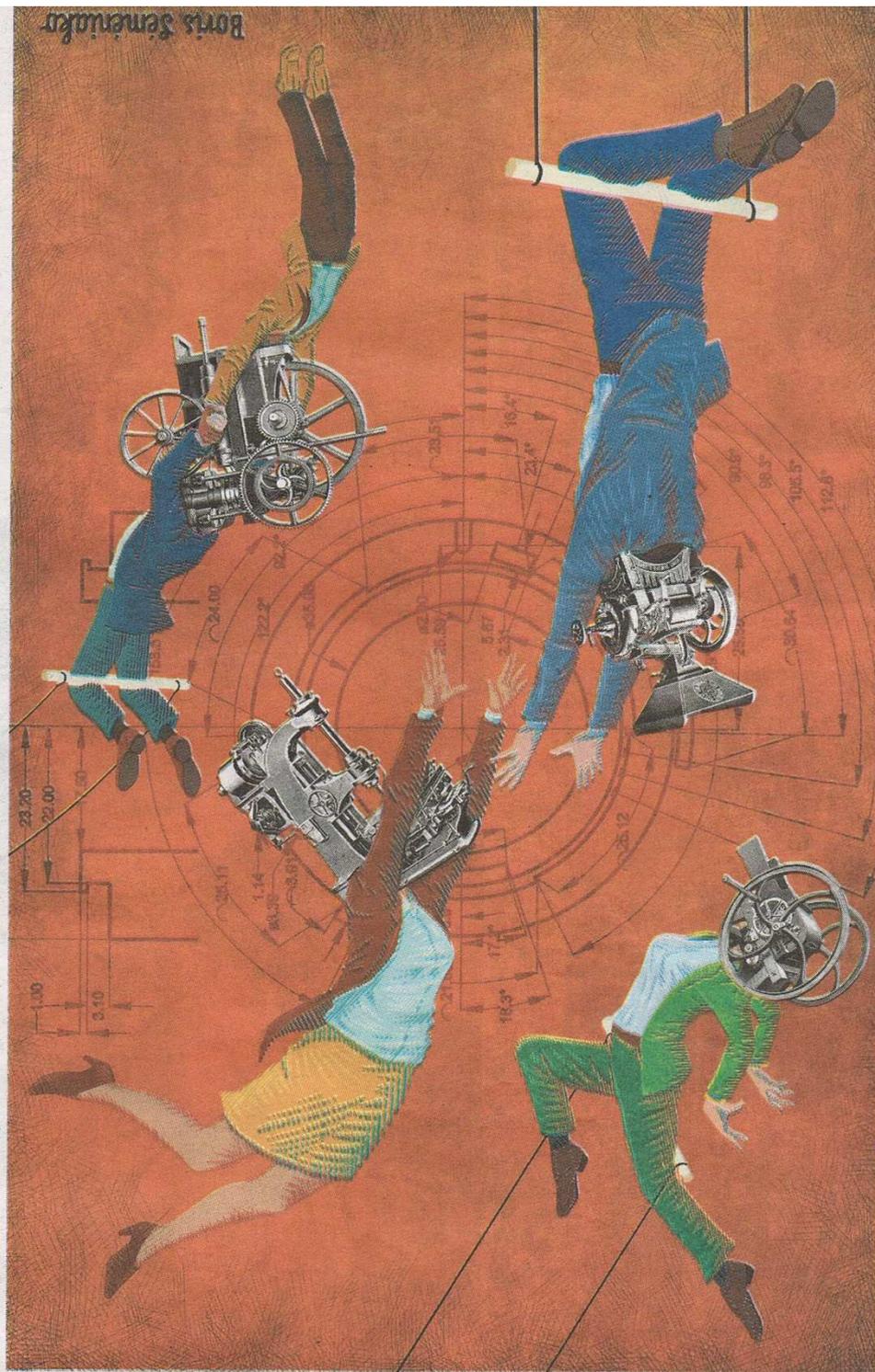
# Pauvre smic

En proposant un « smic intermédiaire » pour les jeunes, le patron du Medef, Pierre Gattaz, a relancé l'éternelle controverse sur le « sous-smic ». Or le salaire minimum était censé garantir une valeur minimale au travail et, de fait, réduire la pauvreté

ANNE RODIER

**P**arce que la courbe du chômage refuse de s'inverser et que la croissance reste faible, le débat sur la création d'un « sous-smic » revient comme une rengaine depuis quarante ans. En avril, le président du Medef, Pierre Gattaz, a ainsi lancé l'idée d'un « *smic intermédiaire* » pour les jeunes ou ceux « *qui ne trouvent pas de travail* ». Il a été rejoint par des économistes de renom – Francis Kramarz, du Centre de recherche en économie et statistique (Crest), Philippe Aghion, de l'université Harvard, Gilbert Cette, de l'université d'Aix-Marseille, et Elie Cohen, du CNRS –, mais aussi par l'ancien directeur de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) Pascal Lamy. « *A ce niveau de chômage, il faut aller vers davantage de flexibilité, et vers des boulots qui ne sont pas forcément payés au smic* », déclarait celui-ci le 2 avril.

Sous le hashtag « *microsmic* », les réseaux sociaux ont immédiatement dénoncé une incitation à la précarisation des jeunes et à l'accroissement des inégalités. Laurence Parisot, l'ancienne présidente du patronat français, a estimé de son côté que cette proposition relevait d'une « *erreur d'analyse* ». « *Proposer un salaire en dessous du smic s'apparente à une logique esclavagiste* », a-t-elle ajouté. Quant au nouveau ministre du travail, François Rebsamen, il a dénoncé une « *provocation* ».



est le cas de l'Allemagne, qui en compte quelque 2,5 millions]. C'est une garantie du pouvoir d'achat des salariés les moins qualifiés, les plus jeunes, les plus vulnérables. Le premier ministre l'a rappelé : le salaire minimum est un mur porteur de notre modèle social. »

Le salaire minimum a une longue histoire : il apparaît pendant la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, dans la foulée des lois sociales qui régissent l'âge minimum pour travailler, les conditions sanitaires, la protection des travailleurs contre les accidents, et la durée du travail. « Pendant un grand nombre d'années, aucune loi n'a été promulguée en vue de fixer des taux minima de salaires, soulignait déjà, en 1927, le Bureau international du travail (BIT). Les enquêtes entreprises dans divers pays ont montré qu'un grand nombre de travailleurs occupés dans certaines professions enduraient de graves privations car leurs salaires étaient extrêmement bas (...). C'est ainsi qu'on en vint peu à peu, dans beaucoup de pays, à penser qu'il était nécessaire de prendre des mesures pour assurer aux travailleurs des salaires convenables. »

La première raison d'être du salaire minimum est de garantir une valeur minimale au travail. Dès le XVIII<sup>e</sup> siècle, l'économiste libéral Adam Smith avait ainsi distingué le « salaire de marché », qui résultait de l'équilibre entre l'offre et la demande, du « salaire naturel », qui garantissait la survie de l'ouvrier et de son foyer. Pour ne pas dévaluer le travail, que l'auteur de *La Richesse des nations* (1776) considérait comme le « moyen original de paiement de toute chose », l'économiste estimait qu'il ne fallait pas descendre en dessous de ce « salaire naturel ».

La baisse des salaires risque en effet de provoquer une perte de productivité. « Il est extrêmement important d'empêcher que la main-d'œuvre soit rémunérée à un taux considérablement inférieur à sa valeur réelle, estimait le BIT en 1927. Cette insuffisance de salaire pourra avoir pour effet de tendre à ramener la capacité de production du travailleur au niveau de son salaire. » Une idée qui est toujours valable aujourd'hui. « Le vrai coût du travail, c'est le salaire moins la productivité, rappelle l'économiste Eric Heyer, directeur adjoint au département analyse et prévision de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE). Donc, si la productivité baisse, le coût du travail augmente. »

C'est dans cet esprit que des lois sur le salaire minimum ont été adoptées en Europe, aux États-Unis et sur le continent australien. La première vague, qui s'étend de la fin

du XIX<sup>e</sup> siècle à la première guerre mondiale, est celle des pionniers : la Nouvelle-Zélande en 1898, l'État de Victoria puis toute l'Australie à partir de 1900 adoptent des lois applicables à un champ restreint d'industries, de professions ou de catégories de travailleurs – souvent « vulnérables ». L'Europe et les États-Unis suivent ensuite le mouvement : dès 1909, en Grande-Bretagne, Winston Churchill, tout juste élu, instaure des conseils des salaires (*wages councils*), chargés de protéger les ouvriers qui travaillent dans les « industries à main-d'œuvre exploitée ».

A la fin des années 1930 s'ouvre une deuxième période : celle du salaire minimum pour tous les travailleurs d'un même pays ou d'un même État. Après l'adoption, en 1938, d'un salaire minimum fédéral aux États-Unis, cette démarche s'étend progressivement à toute l'Europe : les Français suivent le mouvement en 1950, les Turcs en 1951, les Britanniques en 1999, les Irlandais en 2000. Les Allemands sont les derniers à rejoindre la dynamique : ils attendent 2014 pour créer un salaire minimum. Les Suisses, eux, se prononcèrent par votation le 18 mai. Aujourd'hui, sur les 28 pays de l'Union européenne, 21 ont adopté une loi sur le salaire minimum.

Si le salaire minimum a fini par s'imposer dans la plupart des pays industrialisés, son rôle, depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, a varié. Il continue, bien sûr, à garantir une valeur minimale au travail, comme le préconisait Adam Smith, mais, dans les politiques publiques contemporaines, il est aussi utilisé pour réduire la pauvreté. C'est le sens de la démarche adoptée par le président américain, Barack Obama, qui a décidé d'augmenter de 39 % ce salaire qui bénéficie à 17 millions d'Américains. « Dans l'une des plus riches nations du monde, personne ne devrait travailler à plein temps et vivre dans la pauvreté », a-t-il expliqué le 12 février.

Cette approche modifie le rôle du salaire minimum américain tel qu'il avait été conçu en 1938. À l'époque, sa fonction n'était pas de réduire la pauvreté – aux États-Unis, ce sont les crédits d'impôts qui le font –, mais de garantir un minimum vital. C'est la raison pour laquelle il n'est indexé ni sur l'inflation ni sur la croissance. Mécaniquement, face à l'inflation, son niveau n'a cessé de baisser depuis le premier choc pétrolier. Il est donc aujourd'hui bien inférieur au seuil de pauvreté (7,25 dollars par heure contre 10,63 dollars, selon une étude du BIT de 2012) et très loin du salaire susceptible d'assurer des con-

ditions d'existence convenables – 13,02 dollars de l'heure.

Les gouvernements utilisent aussi le salaire minimum pour réduire les inégalités salariales au sein d'un même secteur d'activité. Au Royaume-Uni, lorsqu'il a été instauré au niveau national, en 1999, beaucoup d'entreprises étaient ainsi en situation de monopsonie – un marché sur lequel règne un seul demandeur. Ce client unique pouvait alors imposer des salaires bien inférieurs au reste du marché. En fixant un seuil minimum national, le gouvernement travailliste de Tony Blair a réduit ces inégalités.

En France, comme dans plusieurs pays d'Europe du Sud, l'approche est différente. Le salaire minimum, « beaucoup plus qu'un minimum vital, a vocation à être un salaire de civilisation, qui intègre le salarié dans la société », explique Jérôme Gautié, professeur d'économie à l'université Paris-1. C'est pour cette raison qu'à l'origine, en 1950, il était indexé sur

## En France, « beaucoup plus qu'un minimum vital, il a vocation à être un salaire de civilisation, qui intègre le salarié dans la société »

JÉRÔME GAUTIE  
économiste

l'inflation : le bénéficiaire du salaire minimum ne risquait pas de devenir l'oublié des augmentations salariales de l'ensemble de la société. Le salaire minimum a cependant augmenté bien moins vite que le salaire moyen. Le salaire minimum interprofessionnel garanti (smig) a donc été réformé pour devenir en 1970 le salaire minimum interprofessionnel de croissance (smic).

En raison de cette conception du salaire minimum, son niveau est plus haut que dans les pays anglo-saxons : en France comme en Turquie, le niveau du salaire minimum est très élevé par rapport au salaire médian – respectivement 61 % et 66 % du salaire médian contre 38,8 % aux États-Unis. « En Turquie, le salaire minimum, qui a été introduit comme en

France dans les années 1950, est aussi un instrument de croissance inclusive, avec dimension plus large puisqu'il vise non plus seulement le salarié, mais son foyer », poursuit Jérôme Gautié.

Les défenseurs du « sous-smic » estiment cependant que le niveau élevé du smic pose problème : les salariés qui ont peu ou pas de qualification sont parfois jugés trop chers par les entreprises au regard de leur productivité. Pour lutter contre le chômage, certains chefs d'entreprise proposent donc régulièrement depuis les années 1970, de réduire le niveau du smic. Le salaire minimum, dans cette optique, n'est plus la garantie de la valeur du travail, mais un instrument de la politique de l'emploi. Certains gouvernements ont déjà tenté – en vain – de s'engager dans cette voie : Edouard Balladur en 1994, avec le contrat d'insertion professionnelle (CIP), et Dominique de Villepin en 2006, avec le contrat première embauche (CPE).

Le niveau du salaire minimum peut effectivement avoir un impact sur l'emploi : selon l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), une hausse de 1 % du smic provoquerait une perte nette de 4 300 emplois sur cinq ans. Il ne faudrait cependant pas en conclure que le salaire minimum est un instrument de la lutte contre le chômage. « Ni la théorie économique ni les études empiriques ne permettent de dire de façon définitive quel est précisément l'effet sur l'emploi d'un salaire minimum dans une certaine fourchette par rapport au salaire moyen », résumait l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) dans son édition 1998 des « Perspectives pour l'emploi ». Au Royaume-Uni, l'instauration du salaire minimum, en 1999, n'a d'ailleurs pas créé de chômage. « Nous étions particulièrement préoccupés par le risque d'impact négatif du salaire minimum sur l'emploi, déclarait en 2001 la commission des bas salaires (Low Pay Commission). Nous n'avons constaté aucun effet négatif perceptible au niveau global. »

Quoi qu'il en soit, le smic ne s'impose pas partout. Le Danemark, la Finlande, la Suède et la Norvège n'en ont pas : en Europe du Nord, les syndicats considèrent que les salaires doivent être discutés dans le cadre d'une négociation collective, et non fixés par l'État. « Dans ces pays, instaurer un salaire minimum légal serait l'aveu d'un échec syndical », explique M. Gautié. Le mécanisme est différent mais l'enjeu, là encore, est de payer le travail à sa juste valeur. ■

## Au Danemark, pays de la « flexisécurité », le chômage est au plus bas

Le taux de demandeurs d'emploi a atteint 5,3 % en février, un record depuis août 2009

**Stockholm**  
Correspondance

**P**our le troisième mois consécutif, le taux de chômage a baissé au Danemark. Il est tombé de 5,4 % à 5,3 % au mois de février, le chiffre le plus bas depuis août 2009, en baisse de 0,6 % par rapport à février 2013. Dans ce pays de 5,6 millions d'habitants, membre de l'Union européenne, seuls 140 600 personnes sont au chômage, soit 2700 de moins qu'en janvier.

Souvent montré en exemple en France pour son modèle de marché du travail qui mélange flexibilité et sécurité, le Danemark n'avait pas échappé aux conséquences catastrophiques de la crise financière de 2008. Son économie, l'une des plus performantes d'Europe, avait même commencé à entrer en crise avant l'automne 2008, en raison de la raréfaction de la main-d'œuvre disponible.

Ces bons chiffres sont salués par les syndicats et les économistes comme résultant en grande partie des réformes engagées par le gouvernement de gauche arrivé au pouvoir en 2011. Présentée en 2013, l'une des principales réformes, celle de l'aide sociale, est entrée en vigueur début 2014.

Les jeunes de moins de 30 ans sans diplômes mais disponibles pour le marché du travail cessent de recevoir l'aide sociale. Ils sont forcés de suivre une formation et touchent une allocation équivalente à la subvention que touchent les étudiants, soit 770 euros mensuels avant impôt. Une somme que touchent aussi désormais les jeunes chômeurs de moins de 30 ans avec une formation.

Avant cette réforme, les chômeurs de plus de 25 ans touchaient 1400 euros d'aide sociale par mois avant impôt et ceux de moins de 25 ans, 900 euros par mois. Les jeunes de moins de 30 ans, qui pour une raison ou une autre ne sont pas prêts à suivre une formation, continuent toutefois à percevoir l'aide sociale tant qu'ils en cherchent une autre. Les bénéficiaires de cette aide sociale pouvant travailler doivent accepter des travaux au service de la communauté.

Le groupe de réflexion Kraka a présenté des statistiques mon-

trant que 33 % des chômeurs trouvaient un emploi dans les derniers mois de leur période de prestation de deux ans. Avant la réforme entrée en vigueur en janvier, ce nombre était de 14 %, ce qui fait dire à l'économiste en chef de Kraka, Andreas Hojbjerre, que « la réforme fonctionne ».

### « Trop tôt pour se réjouir »

« Il s'agit d'un très bon chiffre en apparence, estime pour sa part Tore Stramer, analyste en chef chez la banque Nykredit. Cependant, la baisse du taux de chômage a été favorisée de façon exceptionnelle par le travail de nettoyage effectué après les ouragans Bodil, [début décembre 2013] et Allan, [fin octobre 2013]. En outre, le taux de chômage diminue de façon artificielle par la réduction de la période de prestations. Il est donc trop tôt pour se réjouir. »

Rien n'est encore gagné pour certains, d'autant qu'une grande partie de ces emplois nouveaux ne sont que temporaires. La confédération syndicale 3F s'inquiète par ailleurs d'une augmentation de la pauvreté avec un nombre croissant de personnes exclues du système de prestations sociales.

Les responsables de l'Institut danois des statistiques ont d'ailleurs tempéré leur enthousiasme. Ils constatent qu'en raison des nouvelles réformes, certains chômeurs ont simplement changé de colonne. « Ces réformes ont contribué à une baisse du nombre de chômeurs bénéficiaires d'allocations depuis décembre 2013, mais cela n'a pas été suivi d'une augmentation correspondante du nombre de chômeurs entrés sur le marché du travail ou en apprentissage », expliquent-ils.

Les prévisions de création d'emplois pour le reste de l'année restent prudentes, notamment à cause des prévisions de croissance estimée entre 1,3 % et 1,5 % du produit intérieur brut pour 2014.

Souvent loué pour sa politique de « flexisécurité », le Danemark demeure l'un des pays avec la plus forte pression fiscale au monde, où deux tiers des Danois de plus de 18 ans travaillent dans la fonction publique ou sont dépendants de l'Etat pour leurs revenus. ■

OLIVIER TRUC

# Du keynésianisme à la flexicurité : les ruptures du discours sur l'emploi

« RÉALISER l'expansion de l'emploi » est l'un des objectifs fixés à l'article premier de la Convention de 1960 qui crée l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Pourtant, depuis 1960, c'est plutôt le chômage qui a prospéré. L'organisation a-t-elle échoué à aider les États à développer leur marché du travail ?

« Les recommandations de l'OCDE n'ont pas eu un impact direct sur le chômage, mais elles ont eu une influence réelle sur les politiques publiques de l'emploi », estime Raymond Torres, chef de la division d'analyse et de politiques d'emploi de l'OCDE de 1992 à 2007, aujourd'hui directeur de l'Institut international d'études sociales du Bureau international du travail.

Dans les premières années de l'organisation, les États membres, qui étaient alors tous européens ou nord-américains, étaient confrontés à un risque de stagflation. Croissance faible, inflation forte. « L'OCDE des années 1960 était plutôt keynésienne », affirme M. Torres. La direction de la main-d'œuvre et des affaires sociales, alors dirigée par le Suédois Gösta Rehn (1962-1973), travaillait principalement à accompagner les politiques de croissance.

Mais le choc pétrolier de 1973 a changé la donne. Cette direction, prise en main par un Britannique, est devenue néolibérale et de plus en plus activiste. « Les États se sont alors tournés vers l'OCDE pour analyser les causes de la persistance des taux de chômage élevés et prendre

des conseils sur les moyens d'en sortir », explique Martine Durand, directrice adjointe de la direction de l'emploi, du travail et des affaires sociales. Mais des recommandations par thème – offre et demande d'emploi, fiscalité du travail –, aux recommandations par pays, souvent plus détaillées, les conseils de l'OCDE sont allés au-delà de la politique de l'emploi. »

## « Instrument d'influence »

La « stratégie de l'OCDE sur l'emploi », publiée en 1994, prônait ainsi, à travers 60 recommandations sur dix axes de politique macroéconomique, la flexibilité, les politiques actives pour favoriser le retour à l'emploi, mais aussi l'amélioration des compétences et des qualifications par le soutien à l'en-

seignement et la formation. L'influence de l'organisation dépend bien sûr de l'application par les États membres de ses recommandations, mais « passe surtout par l'action des représentants des pays présents au sein de l'organisation, dont le fonctionnement n'est pas démocratique, estime Matthieu Leimgruber, historien à l'université de Genève. Le contexte économique, les changements de politiques dans les pays membres – comme l'arrivée de Margaret Thatcher ou de Jacques Chirac au pouvoir – ont ainsi modifié la direction des travaux menés. Les « statistiques agrégées » de l'OCDE sont devenues des références, et donc un instrument d'influence essentiel. Alors même qu'elles sont orientées par le choix de ce

que l'on mesure », poursuit-il. Les recommandations néolibérales de l'OCDE ont été très appliquées dans les pays anglo-saxons, moins dans les pays du Nord. Les Pays-Bas et la Finlande ont ainsi amélioré leur taux d'emploi des seniors, par exemple. Mais « l'approche par la flexibilité a augmenté les inégalités à tel point que l'Irlande et le Royaume-Uni ont dû insister à la fin des années 1990 un salaire minimum », observe Raymond Torres. C'était le présage d'une deuxième rupture du discours de l'OCDE sur l'emploi, après celle des années 1970.

L'analyse, pays par pays, de la mise en œuvre des recommandations a en effet abouti, en 2006, à une révision de la « stratégie sur l'emploi ». C'est la fin du modèle

unique. Le nouvel objectif est que le travail reste rémunérateur. L'OCDE, tirant les leçons des politiques de « flexicurité » d'Europe du Nord, « recommande alors de combiner les mesures incitatives de retour à l'emploi avec l'indemnisation », explique M<sup>me</sup> Durand.

C'est la reconnaissance d'un nécessaire soutien de la demande, qui avait été écarté depuis la fin des années 1970. « Mais l'époque a changé, reprend M<sup>me</sup> Durand. En 2006, il s'agit davantage de soutenir l'emploi dans une société vieillissante que de réduire le chômage. Et en 2010, dans un contexte de réduction des dépenses publiques, il faudrait désormais soutenir les services publics de l'emploi », estime-t-elle. ■

A. Rr

doc 8 ! la loi travail représente une avancée pour les plus fragiles

Article sélectionné dans

la matinale du 04/03/2016 [Découvrir l'application](http://ad.apsalar.com/api/v1/ad?re=0&st=359392885034&h=5bf9bea2436da250146b6e585542f4e74c75620e) (http://ad.apsalar.com/api/v1/ad?

re=0&st=359392885034&h=5bf9bea2436da250146b6e585542f4e74c75620e)

## « Le projet de loi El Khomri représente une avancée pour les plus fragiles »

LE MONDE | 04.03.2016 à 06h47 • Mis à jour le 04.03.2016 à 09h36

***La réforme du code du travail va dans le bon sens en inversant la tendance massive du recours au contrat à durée déterminée et de la généralisation de la précarité, selon un collectif d'universitaires.***

Le chômage, désormais au plus haut niveau depuis l'après-guerre, ne frappe pas tout le monde de la même manière. Il se concentre sur les jeunes et les moins qualifiés. Un chômeur sur quatre a moins de 25 ans, un sur trois n'a aucun diplôme et 80 % n'ont pas dépassé le bac. Ces publics sont les grands perdants d'un marché du travail qui exclut les plus fragiles ou les relègue dans des emplois précaires, tant les entreprises craignent d'embaucher en CDI. Ces inégalités sont insupportables. En réduisant l'incertitude qui entoure le CDI, le projet de loi El Khomri est de nature à changer la donne : c'est avant tout à ces publics défavorisés qu'elle va donner accès à un emploi durable.

Une réforme d'ampleur est nécessaire. Le code du travail ne donne aujourd'hui aucune définition précise des difficultés économiques justifiant un licenciement, et n'encadre pas non plus le montant des indemnités en cas de licenciement non fondé. Il est devenu une source d'insécurité pour l'entreprise comme pour le salarié, car il laisse au juge un champ d'appréciation qui va bien au-delà de ses compétences juridiques. Aujourd'hui, ni le salarié ni l'employeur ne sont capables de savoir si les difficultés économiques seront considérées comme suffisantes par le juge pour justifier un licenciement. Ils sont également incapables de prévoir précisément le coût des fins de CDI, tant le montant des indemnités octroyées par les prud'hommes relève d'une logique difficilement prévisible. Un salarié dont l'ancienneté est comprise entre deux et cinq ans peut se voir proposer entre un et dix mois de salaire aux prud'hommes si son licenciement est considéré comme non fondé. Cette incertitude est lourde de conséquences pour les salariés autant que pour les entreprises, notamment les plus petites, souvent incapables d'affronter de longues périodes de contentieux juridiques en s'offrant les services de cabinets d'avocats spécialisés.

### **Les CDD, 90 % des embauches**

Par crainte d'embaucher en CDI, les entreprises ont massivement recours au CDD, bien au-delà des cas prévus par la loi. Les CDD représentent 90 % des embauches. Les jeunes et les moins qualifiés ne connaissent pratiquement que ce type de contrat, parfois durant de nombreuses années. Or, outre la précarité, les CDD proposent moins de formation professionnelle, offrent des salaires plus faibles, et pénalisent l'accès au crédit et au logement.

Un barème plus précis des indemnités octroyées par les prud'hommes et une définition objective des situations pouvant justifier un licenciement sont de nature à inverser ces tendances. C'est ce que propose le projet de loi El Khomri. L'exemple de l'Espagne devrait faire réfléchir ses détracteurs. Ayant adopté une loi similaire en 2012, ce pays a connu un surcroît de 300 000 embauches en CDI dès l'année suivante. Ces embauches sont surtout le fait de PME pour lesquelles la crainte du conflit prud'homal pèse le plus sur les décisions d'embauche. Ces embauches en CDI ont bénéficié en priorité aux personnes abonnées au CDD, ce qui a permis de réduire les pertes d'emploi.

Pour que la réforme du licenciement devienne un pilier d'un « Jobs Act » à la française permettant d'en finir avec le chômage de masse, il y aurait urgence à la compléter dans plusieurs directions. L'une concerne la formation professionnelle : elle doit être profondément refondée pour devenir opérationnelle, en particulier en instaurant un système individualisé qui laisse l'employé ou le chômeur choisir son prestataire de services de formation. Cela suppose la mise en place d'un système d'évaluation des formations transparent et indépendant. Une autre serait d'améliorer les garanties de revenus pour les chômeurs en formation et la recherche d'un nouvel emploi. Enfin, il faudrait renforcer les avantages des contrats longs, notamment à travers un système de bonus-

malus des cotisations à l'assurance chômage incitant les entreprises à privilégier de telles embauches.

En attendant ces réformes indispensables, le projet de loi El Khomri représente néanmoins une avancée pour les plus fragiles. En réduisant fortement l'incertitude attachée à la rupture des contrats de travail, il incite les entreprises à revenir vers des embauches en CDI. C'est un moyen de lutter efficacement contre les inégalités et la précarité.

#### Par un collectif

---

**Philippe Aghion**, professeur au Collège de France ; **Yann Algan**, professeur à Sciences Po ; **Agnès Bénassy-Quéré**, professeure à Paris School of Economics ; **Olivier Blanchard**, Senior Fellow au Peterson Institute for International Economics ; **François Bourguignon**, professeur à Paris School of Economics ; **Pierre Cahuc**, professeur à l'École polytechnique ; **Arnaud Chéron**, directeur de recherche à l'Edhec ; **Stéphane Carcillo**, professeur au département d'économie de Sciences Po ; **Elie Cohen**, directeur de recherche au CNRS ; **Antoine d'Autume**, professeur à Paris School of Economics ; **Marc Ferracci**, professeur à l'université Paris-II ; **François Fontaine**, professeur à Paris School of Economics ; **Robert Gary-Bobo**, professeur à l'Ensaë ; **Pierre-Yves Geoffard**, professeur à Paris School of Economics ; **Pierre-Olivier Gourinchas**, professeur à UC Berkeley ; **Jean-Olivier Hairault**, professeur à Paris School of Economics ; **Hubert Kempf**, professeur à l'École normale supérieure de Cachan ; **Francis Kramarz**, professeur à l'École polytechnique ; **Augustin Landier**, professeur à Toulouse School of Economics ; **François Langot**, professeur à l'université du Mans ; **Yannick L'Horty**, professeur à l'université Paris-Est Marne-La Vallée ; **Thomas Philippon**, professeur à New York University ; **Richard Portes**, professeur à la London Business School ; **Hélène Rey**, professeure à la London Business School ; **Katheline Schubert**, professeure à Paris School of Economics ; **Claudia Senik**, professeure à Paris School of Economics ; **Jean Tirole**, professeur à Toulouse School of Economics, Prix Nobel d'économie (2014) ; **Alain Trannoy**, directeur de recherche à l'EHESS ; **Marie Claire Villeval**, directrice de recherche au CNRS ; **Radu Vranceanu**, professeur à l'Essec ; **Etienne Wasmer**, professeur à Sciences Po ; **André Zylberberg**, directeur de recherche émérite au CNRS.

---

## **Doc 8 : La “loi travail” ne réduira pas le chômage**

### **« La “loi travail” ne réduira pas le chômage »**

LE MONDE | 08.03.2016. Par un collectif d'économistes.

Le débat sur la loi El Khomri a focalisé l'attention sur les coûts de licenciement, proposant une réforme en profondeur des prud'hommes. Priver un travailleur de la protection d'un juge et y substituer un barème n'est pas anodin. C'est le rapport de l'employé à l'employeur qui en est profondément affecté. C'est sans doute pour cette raison que 70 % des Français – de droite et de gauche – y sont opposés. L'opinion publique n'a certes pas forcément raison, et il y a place pour un débat raisonné, sans a priori.

C'est celui que nous proposons dans ce texte. Le chômage a augmenté du fait de la crise et de la politique macroéconomique qui l'a accompagnée. En 2007, le taux de chômage français était de 7 %. La crise l'a propulsé à 10 %. En 2011-2012, une légère reprise économique semblait se dessiner. Suivit en France une politique de redressement budgétaire visant à ramener le déficit sous la barre des 3 % : de 2013 à 2015, la croissance moyenne s'est établie à 0,4 %. Il ne faut pas chercher plus loin la cause de la hausse du chômage.

C'est la conduite de la politique macroéconomique, et en l'occurrence la tentative de réduire beaucoup trop vite le déficit budgétaire, qui explique le niveau actuel du chômage, relativement en tout cas à celui de 2007. Parmi les réformes qui ont été engagées, sur les horaires d'ouverture des magasins, les lignes d'autocars, le marché du travail, certaines peuvent être utiles, d'autres moins.

Ce qui est certain, c'est que ces questions ne sont pas liées à l'aggravation du chômage ces dernières années. Il serait plus facile de débattre de ces réformes si le gouvernement commençait par reconnaître ses erreurs et par lancer une véritable renégociation du traité budgétaire européen de 2012.

Les coûts de licenciement, selon la littérature macro et microéconométriques, ne sont pas un facteur majeur du chômage. La littérature économique est extrêmement prolixe sur le sujet. Il faut toutefois distinguer les raisonnements à base de modèles et ceux à base de données.

Les modèles aident l'économiste à forger des expériences de pensée. Ils peuvent être très utiles. Mais l'arbitre d'un débat, c'est le test empirique. Et, dans l'état actuel des connaissances, rien ne permet d'asséner, comme cela a pourtant été fait par un certain nombre de nos collègues dans une tribune récente – voir « La loi sur le travail peut-elle relancer l'économie ? », Le Monde du 5 mars –, qu'une baisse des coûts de licenciement permettrait de réduire le chômage en France.

Les coûts de licenciement conduisent à gérer dans la durée Citons une étude récapitulative de nombre de travaux en ce domaine, réalisée par Giuseppe Bertola, auteur du rapport à l'Organisation du travail en 2009 : « D'un point de vue empirique, il n'y a aucune preuve convaincante d'une relation entre la protection de l'emploi et le chômage. Il y a en revanche des preuves nettes que la protection de l'emploi réduit la réactivité de l'emploi aux chocs affectant la demande de travail ou les salaires. » Les protections contre le licenciement conduisent à amortir les chocs, à la hausse comme à la baisse.

L'écrasante majorité des études macro ou microéconomiques confirment ce point. L'OCDE, qu'on ne peut accuser de vouloir masquer les causes « structurelles » du chômage, le souligne dans le rapport Bassanini et Duval de 2006 : « En accord avec un grand nombre d'études antérieures, nous ne trouvons aucun impact significatif des mesures de protection de l'emploi sur le chômage. » Cette conclusion est réaffirmée dans le rapport « Les perspectives de l'emploi » de 2013.

Le mécanisme à l'œuvre est simple. Les coûts de licenciement conduisent les entreprises à gérer dans la durée la main-d'œuvre : moins de licenciements en période de crise, moins d'embauches en période de booms. La crise française a ainsi été étonnamment peu destructrice d'emploi : selon certaines estimations de l'OFCE, la France aurait dû compter 200 000 chômeurs de plus, compte tenu de la sévérité du ralentissement économique.

Le cas de l'Allemagne est particulièrement éclairant : la protection de l'emploi en CDI y est plus forte qu'en France, toujours selon l'OCDE, et cela n'empêche pas la performance économique, bien au contraire. Les entreprises allemandes ont relativement peu licencié pendant la crise, ce qui leur a permis de conserver les qualifications et les investissements individuels nécessaires pour la reprise.

Plutôt que de vouloir copier la réforme des CDI menée en Espagne, pays dont la performance en termes de chômage est particulièrement mauvaise, il serait plus pertinent de regarder de près ce qui se passe outre-Rhin, en acceptant l'idée qu'il existe plusieurs façons de réguler le capitalisme, et que le modèle anglo-saxon de salarié jetable n'est pas le seul possible.

Un mal plus profond que le contrat Derrière les statistiques du chômage agrégé, il y a évidemment une autre réalité, celle de la segmentation du marché du travail, concernant notamment le chômage des jeunes et des non-qualifiés. L'idée selon laquelle il y aurait une spécificité strictement française est vite réfutée en comparant la situation française et américaine. Les chiffres sont identiques pour les non-qualifiés, dont le taux de chômage dans les deux pays est 1,5 fois supérieur à la moyenne.

Concernant les jeunes, les Français travaillent moins que leurs homologues américains. Mais, comme chacun sait, un bon nombre de ces derniers sont des étudiants qui doivent payer leurs études. Si l'on s'intéresse aux jeunes qui ne sont ni en études ni en emploi, les chiffres français et américains redeviennent quasiment identiques, autour de 15 % des 15-29 ans dans les deux cas – mais cependant bien en deçà des 24 % observés en Espagne. Le mal est donc plus profond que le contrat de travail.

La France est certes une grosse consommatrice de CDD pour l'embauche de nouveaux travailleurs. Le CDD crée des effets pervers, car une entreprise préférera remplacer un CDD par un autre plutôt que d'embaucher un CDI. Pour autant, la masse des CDD est stable depuis vingt ans, comprise entre 8 et 9 % de l'emploi total.

Le problème central est que leur durée de vie est extrêmement courte : 70 % des embauches en CDD se font pour moins d'un mois ! Il est difficile de penser qu'un CDI allégé changerait radicalement la donne. Il serait plus pertinent de restreindre drastiquement l'usage des CDD aux cas où ils se justifient vraiment – remplacement d'un salarié en congé, emploi véritablement temporaire, etc. Un système de bonus-malus peut être utile mais ne suffit pas.

Renforcer la légitimité des syndicats Certains éléments de la loi El Khomri vont dans le bon sens, comme par exemple le compte personnel d'activité (CPA). Le fait de l'avoir séparée de la réforme de l'Unedic – dont on a laissé entendre qu'elle pourrait donner lieu à la dégressivité des allocations – la vide toutefois de l'un de ses objectifs qui est de garantir aux chômeurs un ensemble de droits en matière de formation et de revenus.

Concernant le dialogue social, la mesure essentielle devrait viser à renforcer la légitimité des syndicats pour déboucher sur une véritable démocratie sociale, avec notamment une meilleure représentation des salariés au sein des conseils d'administration, comme cela se fait là encore en Allemagne avec succès – 50 % des sièges, contre 10 % en France. La mise en place du chèque syndical irait dans ce sens, en permettant aussi de mener une grande réforme de la formation professionnelle. Les procédures de licenciement peuvent certainement être améliorées : les délais devraient être raccourcis, en augmentant les moyens qui leur sont affectés. Il serait bon aussi que les statistiques concernant les cas passés soient publiées, de manière à favoriser un accord au sein de l'entreprise.

Une politique effective de lutte contre le chômage durable ne peut se résumer à quelques slogans. Elle exige un travail de longue haleine, à base de politiques actives à mener en direction des personnes vulnérables, dans le domaine de la formation notamment, une politique du logement qui favorise la mobilité et évite les ghettos, une politique de l'emploi qui lutte véritablement contre les discriminations à l'embauche, et plus généralement une politique visant à promouvoir la cohésion sociale et la réduction des inégalités. On en est loin.

Philippe Askenazy, CNRS, Ecole d'économie de Paris ; Maya Bacache, Télécom ParisTech ; Luc Behaghel, INRA, Ecole d'économie de Paris ; Thomas Breda, CNRS, Ecole d'économie de Paris ; Julia Cagé, Sciences Po ; Eve Caroli, Paris-Dauphine ; Daniel Cohen, Ecole normale supérieure, membre du conseil de surveillance du Monde ; Anne-Laure Delatte, Paris-Nanterre ; Brigitte Dormont, Paris-Dauphine ; Christine Erhel, Paris-I-Panthéon-Sorbonne ; Marc Fleurbaey, Princeton ; Jérôme Gautié, Paris-1-Panthéon-Sorbonne ; Marc Gurgand, CNRS, Ecole d'économie de Paris ; Pierre-Cyrille Hautcœur, EHESS, Ecole d'économie de Paris ; Elise Huillery, Sciences Po ; Camille Landais, London School of Economics ; Ioana Marinescu, University of Chicago ; Eric Maurin, EHESS, Ecole d'économie de Paris ; Dominique Meda, Paris-Dauphine ; Thomas Piketty, EHESS, Ecole d'économie de Paris ; Emmanuel Saez, Berkeley ; Xavier Timbeau, OFCE, Sciences Po

doc 10 : loi travail, les économistes de gauche se déchirent

LesEchos.fr

# Loi Travail : les économistes de gauche se déchirent

GUILLAUME DE CALIGNON - GUILLAUME DE CALIGNON | LE 13/03/16 À 16H58

Dans deux tribunes, des économistes de gauche reconnus s'affrontent sur le projet de loi travail.

Tout comme entre les frondeurs du Parti socialiste et les tenants d'une ligne Valls-Macron, il existe une ligne de fracture chez les économistes de gauche. Et celle-ci est particulièrement criante sur la loi El Khomri. Pour preuve, deux tribunes ont été publiées dans « Le Monde » début mars par chacun des deux camps. Pour les pro-loi travail, « *en réduisant fortement l'incertitude attachée à la rupture des contrats de travail (le projet El Khomri) incite les entreprises à revenir vers des embauches en CDI. C'est un moyen de lutter efficacement contre les inégalités et la précarité.* » Pour les anti, « *les coûts de licenciement [...] ne sont pas un facteur majeur du chômage* ». D'ailleurs, avancent-ils, la hausse du chômage s'explique par « *la conduite de la politique macroéconomique, et en l'occurrence la tentative de réduire beaucoup trop vite le déficit budgétaire* ».

Chacun des deux camps compte des chercheurs renommés pour leurs travaux. Le premier peut afficher Philippe Aghion, professeur au Collège de France, et qui a participé à la campagne de François Hollande en 2012, François Bourguignon, ex-directeur de l'École d'économie de Paris, ou encore Olivier Blanchard, ex-chef économiste du FMI classé comme « néo-keynésien ». Dans la seconde tribune, on retrouve Thomas Piketty, dont les écrits sur les inégalités sont reconnus, Daniel Cohen, ancien vice-président de l'école d'économie de Paris, ou Philippe Askénazy, chercheur au CNRS.

## Lire aussi

[La loi travail : ce que nous apprennent les économistes](#)

Pour Philippe Aghion, qui se réclame « *de la gauche réformiste* », « *assouplir les CDI va rendre ce type de contrats plus attrayant, ce qui va contribuer à réduire le chômage structurel et la précarité de l'emploi et donc accroître la mobilité sociale* », explique cet ancien professeur à Harvard. Alain Trannoy, professeur d'économie à l'école d'économie d'Aix-Marseille, défend aussi le projet de loi et se revendique de gauche. Pour lui, la différence entre les deux camps ne se situe pas au niveau macroéconomique. « *La plupart des économistes sont d'accord sur le fait que le pilotage macroéconomique de la zone euro a été défaillant entre 2010 et 2013* », avance-t-il.

## Entre l'offre et la demande

La divergence est plutôt que les anti-loi travail considèrent que le problème français s'explique d'abord par un défaut de demande, c'est-à-dire par l'austérité. Les économistes favorables au projet de loi estiment, eux, que la non-compétitivité de l'offre est un facteur majeur des difficultés du pays. « *Depuis trente ans, le chômage en France est supérieur à celui des autres pays développés. La loi travail s'attaque à ce chômage structurel en rendant l'appareil productif français plus adaptable. Le problème français, c'est d'abord l'offre* », tranche Alain Trannoy. « *Mais on ne voit pas en quoi cette loi va améliorer l'offre* », réagit un signataire de la tribune anti-projet de loi El Khomri pour qui « *ni le chômage des jeunes ni les discriminations sur le marché du travail ne seront réduits* ». La ligne de démarcation semble néanmoins bel et bien se situer entre défenseurs des politiques de l'offre et ceux favorables à la demande. Du côté de l'exécutif, on affirme vouloir jouer sur les deux tableaux. ●

@gcalignon